

## CHARTRE HYGIENE

Annule et remplace le précédent document PP-U-033-B-00

Source sante.gouv.fr

### PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX ET DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

En tant que professionnel de santé, soucieux de fournir à mes patients des soins de qualité pour une meilleure sécurité, en particulier dans le domaine de la prévention du risque infectieux et de la maîtrise de la résistance des bactéries aux antibiotiques,

je m'engage quotidiennement à :



- ✓ Effectuer une hygiène des mains avant et après votre examen ou votre soin
- ✓ Mettre à disposition des masques à porter si vous toussiez ou avez de la fièvre
- ✓ Vous garantir l'usage conforme de matériels stérilisés ou désinfectés



- ✓ Recourir à une filière d'élimination des déchets de soins à risque
- ✓ Réaliser tout geste technique dans les conditions d'hygiène et d'asepsie adaptées
- ✓ Utiliser des tests rapides d'orientation diagnostique d'infections bactériennes



- ✓ Vous prescrire des antibiotiques uniquement s'ils sont nécessaires
- ✓ Respecter les recommandations nationales de prescription d'antibiotiques
- ✓ Vous expliquer en détails votre traitement antibiotique
- ✓ Participer à l'information dispensée par le médecin sur votre traitement antibiotique



- ✓ Participer à la surveillance clinique de votre traitement antibiotique
- ✓ Etre à jour de mes vaccinations
- ✓ Veiller aux vaccinations de mon équipe soignante



- ✓ Faire régulièrement le point sur vos vaccinations
- ✓ Actualiser mes connaissances sur la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance



- ✓ Répondre à vos interrogations sur tous ces sujets

François KIFFER  
PRESIDENT CA

Claude DRAGO  
DIRECTEUR GENERAL

Virginie BOBBIA  
DIRECTEUR ADJOINT